



## Nouvelles nominations au Conseil d'Administration d'UCB

**Bruxelles (Belgique), 15 décembre 2016 – 7h00 (CET) – Information réglementée – Information privilégiée:** UCB SA/NV annonce plusieurs changements dans la composition de son Conseil d'Administration. À la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2017, **Gerhard Mayr** aura atteint la limite d'âge statutaire et quittera ses fonctions de Directeur et Président du Conseil d'Administration d'UCB SA/NV ; il se retirera du Conseil après quatre années fructueuses en tant que Président et plus de 10 ans en tant que membre. **Evelyn du Monceau**, actuellement Vice-Présidente, lui succèdera et présidera le Conseil d'Administration. **Pierre Gurdjian**, administrateur indépendant, deviendra Vice-Président. Ces nominations seront effectives immédiatement après l'Assemblée annuelle du 27 avril 2017. En outre, figurent au programme de l'Assemblée Générale les propositions de prolonger le mandat d'administrateur indépendant d'**Albrecht De Graeve** de quatre ans, et de nommer **Roch Doliveux** en tant qu'administrateur non indépendant pour une durée de quatre ans.

**Evelyn du Monceau** était Vice-Présidente du Conseil d'Administration depuis 2006. Elle possède une connaissance approfondie d'UCB et de la transformation stratégique qu'a connue la société au cours de cette dernière décennie. Elle est également membre du Conseil de la Financière de Tubize SA et membre du Conseil d'Administration de Solvay SA. En devenant Présidente du Conseil d'Administration d'UCB, Evelyn sera l'une des rares femmes à présider le conseil d'une société belge cotée sur Euronext Bruxelles.

**Pierre Gurdjian** est membre du Conseil depuis 2016. Il est aussi Président du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles et donne un cours de second cycle universitaire sur le CEO Leadership à la Solvay Business School. Il est très actif dans le domaine de la philanthropie et de l'éducation. Pendant près de trois décennies, il fut Senior Partner au sein de la société de conseil McKinsey & Company, dont il a dirigé la branche belge de 2005 à 2012.

**Jean-Christophe Tellier**, CEO d'UCB commente : « Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif d'UCB remercient sincèrement Gerhard Mayr pour le rôle qu'il a tenu d'abord en tant que membre puis en tant que Président du Conseil durant toutes ces années. Gerhard a toujours suscité des discussions stratégiques stimulantes et a fortement soutenu UCB dans son processus de transformation. Nous souhaitons également beaucoup de réussite à Evelyn du Monceau et Pierre Gurdjian dans leurs nouvelles fonctions. »

Deux autres changements seront soumis à approbation lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires :

Un renouvellement de quatre ans du mandat d'administrateur indépendant d'**Albrecht De Graeve** sera proposé. Albrecht De Graeve est administrateur indépendant depuis 2010, et dirige le Comité d'Audit du Conseil d'UCB depuis 2015. Il est actuellement Président du groupe Bekaert, de Telenet et de SCR-Sibelco.

La nomination de **Roch Doliveux** en tant que nouveau membre non indépendant sera également proposée. Roch était le précédent CEO d'UCB et eut un rôle déterminant dans la mise en place de la stratégie d'UCB centrée sur le patient et dans la transformation effective d'UCB en société biopharmaceutique. Il est à présent Président de la Vlerick Business School, Président du GLG Institute, une communauté de dirigeants accomplis qui échangent des idées basées sur leurs expériences respectives, et Président du Caring Entrepreneurship Fund.

**Evelyn du Monceau**, qui succède à Gerhard Mayr, conclut : « Nous sommes profondément reconnaissants de la présidence inspirante menée par Gerhard Mayr et de ses conseils précieux au sein du Conseil d'Administration d'UCB ces dix dernières années. Nous nous réjouissons du soutien continu d'Albrecht De Graeve, dont l'expertise stratégique des affaires a toujours été très appréciée par le Conseil. Nous sommes également heureux de la proposition de nomination de Roch Doliveux en tant que nouveau membre. Roch apportera une expérience et des perspectives uniques, permettant au Conseil de se concentrer sur la création continue de valeur ajoutée pour les patients et toutes les parties prenantes. »

## Pour de plus amples informations

### Corporate Communications

France Nivelles,  
Global Communications, UCB  
Tél : +32.2.559.91.78,  
france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,  
Media Relations, UCB  
Tél : +32.2.559.92.64,  
laurent.schots@ucb.com

### Relations investisseurs

Antje Witte,  
Investor Relations, UCB  
Tél : +32.2.559.94.14,  
antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,  
Investor Relations, UCB  
Tél : +32.2.559.9588,  
isabelle.ghellynck@ucb.com

### À propos d'UCB

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 3,9 milliards en 2015. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news.

## Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats réels et ceux contenus implicitement dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.